

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 44

- Procurations : 3

- Absents 5

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 25.04.2014

OBJET :

**Installation des délégués du SIVOM DE LA SAUDRUNE - Procès verbal d'installation
Liste nominative des délégués installés**

L'an deux mil quatorze et le cinq mai à 18 heures, les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances.

Monsieur Alain Bertrand, Président sortant expose :

A la suite du renouvellement général des conseil municipaux des 23 et 30 mars 2014, les communes membres de notre Etablissement ont procédé à l'élection de leurs représentants dont le nombre a été statutairement prévu.

Ainsi les communes adhérentes au SIVOM DE LA SAUDRUNE ont délibéré respectivement sur l'élection de leurs délégués titulaires dont la fiche de présence a été établie en conséquence pour émargement en début de séance. (liste annexe 1).

Après appel nominal, les délégués installés sont :

BERTRAND Alain BERMOND Guy MORINEAU Marie Christine MAUREL Roger LAFFON Jérôme LAFORGUE Jacques BISARO Jean Pierre COQUART Dominique MANENS Jean Louis REYNAUD Olivier BONNES Régis TEIXEIRA Didier CHATONNAY Christian ARBEY Jean Paul BOUISSOU Annie LERY Sébastien EYNARD Patrick MICHON Alain MERCANTI Jean Paul BARREIRA Antoine CAZAUX Stéphane RIGAL Hervé TASSELLI Josiane EJARQUE Virginie PACE Alain AUBERT Alain ESCAICH Andrée PASDELOUP Michel FABRE Geneviève BOUTELOUP Jérôme ALM Dominique GORCE Serge POUSSOU Gérard BOUE Pierre Louis EYLER Mireille JEAN MARIE Yvette GASQUET Etienne CARDONA Andrée SUD Annie PACHECO Jérôme PAVAN Jean Pierre CHALEON Alain ANDREU SEIGNE Aurélien JACQUES François SUAUD Thierry BOUZI Guy MONTAUT Gérard NITOUUMBI Dominique LARDE Mona

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 9 mai 2014
De la Publication le : 9 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 44

- Procurations : 3

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 47

Date de la convocation : 25.04.2014

OBJET : Fixation du nombre de vice-présidents

L'an deux mil quatorze et le cinq mai à 18 heures, les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand Alain

Etaient présents :

BERTRAND Alain BERMOND Guy MORINEAU Marie Christine MAUREL Roger LAFFON Jérôme LAFORGUE Jacques BISARO Jean Pierre GRACIET Marie, BENGOUA Zohra REYNAUD Olivier BONNES Didier CHATONNAY Christian BOUISSOU Annie LERY Sébastien EYNARD Patrick MICHON Alain MERCANTI Jean Paul CAZAUX Stéphane Boy Dimitri TASSELLI Josiane PACE Alain AUBERT Alain ESCAICH Andrée PASDELOUP Michel FABRE Geneviève BOUTELOUP Jérôme ALM Dominique GORCE Serge POUSSOU Gérard BOUE Pierre Louis EYLER Mireille JEAN MARIE Yvette GASQUET Etienne CARDONA Andrée PACHECO Jérôme PAVAN Jean Pierre CHALEON Alain ANDREU SEIGNE Aurélien JACQUES François SUAUD Thierry BOUZI Guy NITOUUMBI Dominique LARDE Mona

Procuration

EJARQUE Virgine à TASSELLI Josiane, SUD Annie à CARDONA Andrée, MONTAUT Gérard à Thierry SUAUD

Absents :

Régis TEIXEIRA, BARREIRA Antoine, ARBEY Jean Paul EJARQUE Virgine SUD Annie MONTAUT Gérard

Le Président expose à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 5211.10 du CGCT le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant.

Actuellement, notre comité syndical est composé statutairement de 49 délégués titulaires.

Le président propose d'opter pour le régime dérogatoire à 30 % au lieu de 20 %. Le maximum autorisé est donc de 14 et pour tenir compte des évolutions futures notamment la mise en œuvre de la métropole au 1^{er} janvier 2015 et pour rester sur le même nombre de vice-présidents sous la précédente mandature, il propose de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

DECISION .

- Le comité syndical à l'unanimité décide de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 9 mai 2014
De la Publication le : 9 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 44

- Procurations : 3

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 47

Date de la convocation : 25.04.2014

OBJET : Fixation du nombre des autres membres pour composer le BUREAU

L'an deux mil quatorze et le cinq mai à 18 heures, les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

Etaient présents :

BERTRAND Alain BERMOND Guy MORINEAU Marie Christine MAUREL Roger LAFFON Jérôme LAFORGUE Jacques BISARO Jean Pierre GRACIET Marie, BENGOUA Zohra REYNAUD Olivier BONNES Didier CHATONNAY Christian BOUISSOU Annie LERY Sébastien EYNARD Patrick MICHON Alain MERCANTI Jean Paul CAZAUX Stéphane Boy Dimitri TASSELLI Josiane PACE Alain AUBERT Alain ESCAICH Andrée PASDELOUP Michel FABRE Geneviève BOUTELOUP Jérôme ALM Dominique GORCE Serge POUSSOU Gérard BOUE Pierre Louis EYLER Mireille JEAN MARIE Yvette GASQUET Etienne CARDONA Andrée PACHECO Jérôme PAVAN Jean Pierre CHALEON Alain ANDREU SEIGNE Aurélien JACQUES François SUAUD Thierry BOUZI Guy NITOUUMBI Dominique LARDE Mona

Procuration

EJARQUE Virgine à TASSELLI Josiane, SUD Annie à CARDONA Andrée, MONTAUT Gérard à Thierry SUAUD

Absents :

Régis TEIXEIRA, BARREIRA Antoine, ARBEY Jean Paul EJARQUE Virgine SUD Annie MONTAUT Gérard

Monsieur le Président expose à l'Assemblée / Les statuts de notre Etablissement prévoit à l'article 6 la composition du bureau conformément à l'article L 5211.10 du CGCT et l'élection d'autres membres pour constituer le bureau.

Le Président propose qu'il soit fixé à 2 le nombre d'autres membres.

DECISION

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition et décide de fixer à 2 le nombre des autres membres.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 9 mai 2014

De la Publication le : 9 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 44

- Procurations : 3

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 47

Date de la convocation : 25.04.2014

OBJET : Délégation au Président

L'an deux mil quatorze et le cinq mai à 18 heures, les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

Etaient présents :

BERTRAND Alain BERMOND Guy MORINEAU Marie Christine MAUREL Roger LAFFON Jérôme LAFORGUE Jacques BISARO Jean Pierre GRACIET Marie, BENGOUA Zohra REYNAUD Olivier BONNES Didier CHATONNAY Christian BOUISSOU Annie LERY Sébastien EYNARD Patrick MICHON Alain MERCANTI Jean Paul CAZAUX Stéphane Boy Dimitri TASSELLI Josiane PACE Alain AUBERT Alain ESCAICH Andrée PASDELOUP Michel FABRE Geneviève BOUTELOUP Jérôme ALM Dominique GORCE Serge POUSSOU Gérard BOUE Pierre Louis EYLER Mireille JEAN MARIE Yvette GASQUET Etienne CARDONA Andrée PACHECO Jérôme PAVAN Jean Pierre CHALEON Alain ANDREU SEIGNE Aurélien JACQUES François SUAUD Thierry BOUZI Guy NITOUUMBI Dominique LARDE Mona

Procuration

EJARQUE Virgine à TASSELLI Josiane, SUD Annie à CARDONA Andrée, MONTAUT Gérard à Thierry SUAUD

Absents :

Régis TEIXEIRA, BARREIRA Antoine, ARBEY Jean Paul EJARQUE Virgine SUD Annie MONTAUT Gérard

En application de l'article L 2122.22 du CGCT, le Président peut par délégation du conseil syndical, être chargé, pour la durée de son mandat de certaines attributions, qui sont :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux ;

2° De procéder, dans les limites de 2 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Marchés et fournitures de services inférieurs à 206 000 € H.T
- Marchés de travaux inférieurs à 500 000 € H.T

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil syndical ;

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le conseil syndical ;

12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 €;

OUI L'exposé de son président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions énoncées portant délégation au Président .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT

ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 9 mai 2014
De la Publication le : 9 mai 2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 44

- Procurations : 3

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 47

Date de la convocation : 25.04.2014

**OBJET : Election des délégués au
Syndicat mixte des eaux et de
l'assainissement**

L'an deux mil quatorze et le cinq mai à 18 heures, les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Bertrand.

Etaient présents :

BERTRAND Alain BERMOND Guy MORINEAU Marie Christine MAUREL Roger LAFFON Jérôme LAFORGUE Jacques BISARO Jean Pierre GRACIET Marie, BENGOUA Zohra REYNAUD Olivier BONNES Didier CHATONNAY Christian BOUISSOU Annie LERY Sébastien EYNARD Patrick MICHON Alain MERCANTI Jean Paul CAZAUX Stéphane Boy Dimitri TASSELLI Josiane PACE Alain AUBERT Alain ESCAICH Andrée PASDELOUP Michel FABRE Geneviève BOUTELOUP Jérôme ALM Dominique GORCE Serge POUSSOU Gérard BOUE Pierre Louis EYLER Mireille JEAN MARIE Yvette GASQUET Etienne CARDONA Andrée PACHECO Jérôme PAVAN Jean Pierre CHALEON Alain ANDREU SEIGNE Aurélien JACQUES François SUAUD Thierry BOUZI Guy NITOUMBI Dominique LARDE Mona

Procuration

EJARQUE Virgnie à TASSELLI Josiane, SUD Annie à CARDONA Andrée, MONTAUT Gérard à Thierry SUAUD

Absents :

Régis TEIXEIRA, BARREIRA Antoine, ARBEY Jean Paul EJARQUE Virgnie SUD Annie MONTAUT Gérard

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les collectivités et établissements membres sont représentés au sein des instances délibérantes du SMEA31 par des délégués. Le nombre dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts par tranche d'habitants, le nombre de délégués correspondant (annexe jointe).

Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA31 les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'élection des membres de l'Assemblée qui seront chargés de représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du SMEA31. A ce titre l'article 10.1 des statuts régissant le SMEA31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette élection doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil syndical de désigner, selon les modalités précitées, 7 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical décide d'installer :

Madame LARDE, Messieurs EYNARD, ALM, BERMOND, RIGAL, GASQUET, POUSSOU.

Pour représenter le SIVOM DE LA SAUDRUNE au sein des instances délibérantes du SMEA31.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 9 mai 2014
De la Publication le : 9 mai 2014